

## Conditions générales de vente

### 1. PRÉSENTATION

BCN-Formation est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé 3 rue Éric Tabarly – 22950 Trégueux.

BCN-Formation développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise ainsi que des formations à distance en mode synchrone. BCN-Formation réalise également du conseil aux entreprises.

*L'ensemble des prestations BCN-Formation est ci-après dénommée « l'Offre de services BCN-Formation » ou « l'Offre de services ».*

### 2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de services BCN-Formation relatives à des commandes passées auprès de BCN-Formation par tout client (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de BCN-Formation, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que BCN-Formation ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de BCN-Formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

### 3. CONSEIL

Toute prestation de conseil fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par BCN-Formation.

En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20% du coût total de la prestation sera versé par le Client.

Pour la réalisation des missions de conseil, BCN-Formation facture le temps consacré à la mission, soit en fonction d'un prix à l'heure, soit au forfait.

Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans le prix à l'heure ni dans celui du forfait. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant augmenté des frais de gestion évalués forfaitairement à 15%.

## **4. FORMATIONS EN PRÉSENTIEL**

### **a. Formations interentreprises**

#### **i. Descriptif**

Les dispositions du présent article concernent les formations inter-entreprises, longues ou courtes, disponibles au catalogue BCN-Formation et réalisées dans les locaux BCN-Formation ou des locaux mis à disposition par BCN-Formation.

#### **ii. Conditions financières**

À l'issue de la formation, une facture est établie et adressée au commanditaire de la formation. Son règlement est à effectuer au comptant sans escompte à l'ordre de BCN-Formation.

Tous les prix sont indiqués hors taxes.

#### **iii. Insuffisance du nombre de participants à une session**

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, BCN-Formation se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

### **b. Formations intra-entreprise**

#### **i. Descriptif**

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux de BCN-FORMATION, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

#### **ii. Conditions financières**

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par BCN-Formation.

## **5. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS**

### **a. Documents contractuels**

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client.

L'attestation de participation est adressée après la formation.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

### **b. Règlement par un OPCO**

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à BCN-Formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par BCN-Formation au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à BCN-Formation au premier jour de la formation, BCN-Formation se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

## **6. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES BCN-FORMATION**

### **a. Modalités de contractualisation des prestations**

La proposition et les prix indiqués par BCN-Formation sont valables un mois à compter de l'envoi du devis.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par BCN-Formation d'un devis signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un mois à compter de l'émission dudit devis.

La signature du devis implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

### **b. Facturation – Règlement**

#### **i. Prix**

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur lorsque la TVA sera applicable à la prestation fournie.

#### **ii. Paiement**

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de trente jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté par chèque ou virement bancaire ou postal ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance. En cas de retard de paiement, BCN-Formation pourra suspendre toutes les commandes en cours.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. BCN-Formation aura la faculté de suspendre la prestation jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à BCN-Formation.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

### **c. Limitations de responsabilité de BCN-FORMATION**

La responsabilité de BCN-Formation ne peut en aucun cas être engagée pour tout mauvais usage du matériel de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à BCN-Formation.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de BCN-Formation est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de BCN-Formation est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de BCN-Formation ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

### **d. Force majeure**

BCN-Formation ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à BCN-Formation, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de BCN-Formation.

### **e. Propriété intellectuelle**

BCN-Formation est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par BCN-Formation pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de BCN-Formation. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de BCN-Formation. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, BCN-Formation demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

## **f. Confidentialité**

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par BCN-Formation au Client.

BCN-Formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

## **g. Protection des données à caractère personnel du stagiaire**

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services BCN-Formation en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et des services BCN-Formation associés. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à BCN-Formation, 3 rue Éric Tabarly – 22950 Trégueux. Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par BCN-Formation aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

La charte BCN-Formation sur la protection des données personnelles est disponible sur le site <https://bcn-formation.com/>.

## ***Droit applicable – Attribution de compétence***

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et BCN-formation à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de commerce de Saint-Brieuc.